

DÉCISION n° SG 2015-07 portant désignation de la composition de la commission de contrôle

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (article 275, section 1, chapitre 1^{er}, titre III) ;

Vu l'article L.162-22-18 du code de sécurité sociale ;

Vu le décret du 14 mars 2013 portant nomination de Monsieur Amaury de Saint-Quentin, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie.

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de membres titulaires de la commission de contrôle au titre du collège Assurance Maladie :

- M. Jean-Luc NICOLLET, directeur coordonnateur de la gestion du risque en Haute-Normandie de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Maritime
- Dr Anne-Marie MERCIER, médecin conseil régional de la direction régionale du service médical de Normandie
- M. Stéphane HOLE, directeur chargé de la lutte contre la fraude de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure
- M. Daniel ABALEA, directeur de la mutualité sociale agricole de Haute-Normandie
- M. Alain CLICQ, directeur du régime social indépendant de Haute-Normandie

Sont nommés en qualité de membres suppléants de la commission de contrôle au titre du collège Assurance Maladie :

- Mme Louise DENECHERE, sous-directrice coordinatrice de la gestion du risque en Haute-Normandie de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure
- Dr Annick PIALOT, médecin conseil régional adjoint de la direction régionale du service médical de Normandie
- M. Philippe LAGUITTON, directeur adjoint de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure
- Mme Carole ROBERT, sous-directrice de la santé et de l'action sociale de la mutualité sociale agricole de Haute-Normandie
- Dr Michel LEROY, médecin conseil régional du régime social indépendant de Haute-Normandie

Sont nommés en qualité de membres titulaires de la commission de contrôle au titre de l'Agence Régionale de Santé :

- M. Olivier BRAND, directeur général adjoint, directeur de l'organisation de l'offre de santé et de l'autonomie
- Dr Cécile BONNEFOY, responsable du pôle "organisation de l'offre de santé"
- Dr Jean-Louis GRENIER, conseiller médical
- M. Emmanuel BEUCHER, responsable du pôle "qualité efficacité performance"
- M. Jean-Christian DURET, responsable du pôle "analyses financières et juridiques"

Sont nommés en qualité de membres suppléants de la commission de contrôle au titre de l'Agence Régionale de Santé :

- Dr Carole GARCES, médecin du pôle "organisation de l'offre médico-sociale"
- M. Bruno ANQUETIL, directeur délégué, responsable du département "qualité et appui à la performance"
- Mme Caroline ALLAIS, pôle "organisation de l'offre de santé"
- Mme Elisabeth GABET, pôle "organisation de l'offre de santé"
- Dr Marie-Françoise MERLIN-BERNARD, médecin du pôle "organisation de l'offre de santé"

Article 2 : M. Olivier BRAND, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est désigné président de la commission de contrôle, sa suppléance sera assurée par M. Jean-Christian DURET.

Article 3 : La durée de mandat des membres de la présente commission est de 5 ans.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Article 5 : Ce présent arrêté annule et remplace le précédent (n° SG 2015-02 du 12 février 2015)

Rouen, le 22 mai 2015

Le directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. de Saint-Quentin', written over a faint, illegible stamp or background.

Amaury de Saint-Quentin